



## FORMATION INITIALE OU RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE DES NON ELECTRICIEN BO/HO EXECUTANT

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES** : Travailler en sécurité à proximité d'un ouvrage ou d'une installation électrique. Applique les instructions de sécurité.

**CONTENU DE LA FORMATION** : Notions élémentaires d'électricité. Sensibilisation aux risques électriques. La prévention des risques électriques.

### MODALITES PEDAGOGIQUES POSSIBLES :

**En présentiel**, en centre de formation ou en entreprise, en groupe ou individuel.

**En classe virtuelle** (à distance en Visio conférence), en groupe ou individuel.

**En multi-modal V1** : En Visio conférence avec le formateur puis regroupement en présentiel.

**En multi-modal V2** : Module interactif à réaliser seul en entreprise ou chez soi (assistance téléphonique si besoin) puis regroupement en présentiel.

**Durée en heures** : 7 heures

**CONDITIONS D'INSCRIPTION : PRE-REQUIS** : : Pour toutes modalités, maîtriser la langue française.

**En classe virtuelle** : disposer d'un PC ou tablette et d'une liaison internet.

**RESULTAT ATTENDU** : Connaître les risques inhérents à l'électricité . Savoir travailler et faire travailler en sécurité. Etre habilitable par son employeur.

**FINANCEMENT POSSIBLE** : Fond d'entreprise, OPCA, fond individuel.

**PROGRAMME - ACTION DE FORMATION** : aller vers  
formation en présentiel  
formation classe virtuelle

FORMACODE 310852

Répertoire spécifique RS1626

RNCP non applicable

---

SASU FORMATIONS ET CONSEILS

SIRET 852 085 729 00014 APE 8559A N° agrément 84630510763

Entreprise exonérée de TVA article 261-4-4 du CGI

Toute correspondance est à envoyer au : **10 rue des papeteries 63300 THIERS**



**FORMATION INITIALE OU RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE  
DES NON ELECTRICIEN BO/HO EXECUTANT  
FORMATION EN PRESENTIEL**

DOMAINE DE COMPETENCE	POINTS ABORDES
	DC1 Repérer la ZONE DE TRAVAIL qui lui a été définie. Appliquer les prescriptions. Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.
	Nomme les acteurs concernés par les TRAVAUX.
	Repère la ZONE DE TRAVAIL qui lui a été définie.
	Applique les prescriptions.
	Analyse les risques pour une situation donnée.
Pratique	
	Exercices pratiques : balisage, respect des distances de sécurité

**METHODE PEDAGOGIQUE** : Méthode interrogative et explicative reposant sur de nombreux exercices dont 50% de mise en situation.

**METHODE D'EVALUATION** : QCM en fin de formation. Conformément aux prescriptions de l'INRS, ED 6127, article 5.4.1. : « l'apprenant doit obtenir 70% de bonnes réponses à l'ensemble du QCM et 30% au test limites du poste et distances pour être habilité. Epreuve pratique : Le candidat n'a effectué aucune erreur pouvant mettre en danger une personne et n'a eu aucun comportement dangereux, ce qui permet de l'habiliter selon la NF C 18-510 article D3 de l'annexe D.

**DATES ET SESSIONS DES FORMATION :**

A la demande, nous contacter.

Sur sessions programmées, lien Carif oref.



**FORMATION INITIALE OU RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE  
DES NON ELECTRICIEN BO/HO EXECUTANT  
FORMATION EN CLASSE VIRTUELLE.**

DOMAINE DE COMPETENCE	POINTS ABORDES
DC1 Repérer la ZONE DE TRAVAIL qui lui a été définie. Appliquer les prescriptions. Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.	
	Nomme les acteurs concernés par les TRAVAUX.
	Repère la ZONE DE TRAVAIL qui lui a été définie.
	Applique les prescriptions.
	Analyse les risques pour une situation donnée.
Pratique	
	Exercices pratiques : balisage, respect des distances de sécurité

**METHODE PEDAGOGIQUE** : Chaque participant se connecte en ligne. Méthode interrogative et explicative, ponctuée de vidéo de mise en pratique et reposant sur de nombreux exercices et échanges.

**METHODE D'EVALUATION** : QCM en fin de formation. Conformément aux prescriptions de l'INRS, ED 6127, article 5.4.1. : « l'apprenant doit obtenir 70% de bonnes réponses à l'ensemble du QCM et 30% au test limites du poste et distances pour être habilité. Epreuve pratique réalisée à partir de photos de situations de dangers : Le candidat n'a effectué aucune erreur pouvant mettre en danger une personne et n'a eu aucun comportement dangereux, ce qui permet de l'habilier selon la NF C 18-510 article D3 de l'annexe D.

**DATES ET SESSIONS DES FORMATION :**

A la demande, nous contacter.